

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MARS 2015 A 19H00

Présents tous les membres sauf :

Absents excusés : Madame Martine PIEL (pas de procuration), Monsieur Ludovic BONNET (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Madame Muriel PIZZA

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et que la séance peut démarrer.

Il indique au conseil que le point n° 2 relatif au DICRIM ne sera pas présenté à cet ordre du jour car il faut que ce dossier soit validé par la sous-préfecture au préalable.

1) ACHAT MATERIEL

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y aurait lieu de remplacer la balayeuse de voirie qui est régulièrement en panne et qui ne remplit plus correctement sa fonction de nettoyage des rues.

Après avoir consulté plusieurs sociétés spécialisées dans ce type de matériel, il a reçu 3 offres de matériel neuf allant de 53 000€ à 57 000€ HT et seule la société NILFISK a fait une offre intéressante: elle propose une machine de démonstration de 300 h d'utilisation environ qui est équipée d'un tuyau aspire feuilles, d'un nettoyeur haute pression et d'une cabine climatisée, garantie 2 ans pièces, main d'œuvre et déplacement. Elle est très maniable pour la circulation dans les rues du village et ne comporte plus d'éléments électroniques. Il précise que les agents du service technique l'ont essayée et qu'ils l'ont trouvée pratique à manipuler.

Elle est proposée au prix de 35 000€ HT soit 42 000€ TTC avec la reprise de l'actuelle balayeuse communale.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a dû signer une réservation de commande pour cet engin sous réserve bien sûr de l'acceptation du conseil municipal.

Il propose au conseil de remplacer la balayeuse actuelle par celle-ci et demande au conseil d'accepter cet achat.

Le conseil, à l'unanimité, valide cette acquisition.

2) PCS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Muriel Pizza, conseillère municipale, en charge de ce dossier.

Madame Pizza indique au conseil que ce Plan communal de Sauvegarde est un dispositif visant à mettre en place toutes les mesures pour faire face de façon préventive ou réactionnelle en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Un organigramme a été rédigé pour pouvoir diriger les opérations en cas de crise.

Elle précise que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : Inondation, Sismicité-Mouvement de terrain, Incendie.

Suite à son exposé, Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver ce document regroupant toutes les actions à suivre en cas de crise.

A l'unanimité, le conseil approuve le Plan communal de Sauvegarde.

3) TARIFS EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil que suite aux dépenses importantes sur plusieurs années liées à la création de la nouvelle station d'épuration, impactant le budget de l'eau (lequel doit être en équilibre par ses propres recettes) et afin d'assurer correctement les frais liés à l'exploitation, il y aura lieu de prévoir une augmentation modérée des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter de l'exercice 2016 sur la période de facturation du 01/04/2015 au 31/03/2016.

Il propose les nouveaux tarifs applicables sur la période précitée comme suit:

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| – abonnement eau | 68 € (tarif inchangé) |
| – abonnement assainissement | 60€ (tarif modifié) |

Les tarifs relatifs aux tranches des consommations d'eau et d'assainissement sont modifiés de la façon suivante :

Tarifs eau:

- consommation tranche 1 (de 0 à 40 m3)	1.50 €
- consommation tranche 2 (de 40 à 120 m3)	0,65 €
- consommation tranche 3 (de 120 à 250 m3)	1,10 €
- consommation tranche 4 (+ de 250 m3)	1.35 €

Tarifs assainissement:

- consommation tranche 1 (de 0 à 40 m3)	1.30 €
- consommation tranche 2 (de 40 à 120m3)	0.75€
- consommation tranche 3 (de 120 à 250 m3)	0.80 €
- consommation tranche 4 (+ de 250 m3)	0.85 €

Les redevances agence de l'eau et modernisation des réseaux seront appliquées selon les tarifs en vigueur de 2016.

Il précise que par rapport à ces augmentations, l'incidence financière sur les abonnés sera pondérée : sur une facture moyenne de 110 m3, la hausse sera de: 12€ sur l'eau et 18€ sur l'assainissement soit un total de 30€ sur l'ensemble de la facture.

Il informe par ailleurs que les travaux de branchements de compteurs d'eau et d'assainissement seront facturés au réel et non plus au forfait dans le prochain règlement de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité toutes les modifications sur les tarifs Eau et Assainissement sur 2016.

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMITIE MOLLANAISE

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y aurait lieu de verser une subvention exceptionnelle de 3 000€ à l'Amitié Mollanaise en raison de l'implication de celle-ci dans la manifestation de l'année relative au tricentenaire de la Fontaine au Dauphin en juin 2015. A l'unanimité, le conseil, valide cette proposition.

5) TARIF SALLE DE LA GRANGE AUX LIVRES

Monsieur le Maire rappelle le règlement actuel d'utilisation de la salle de réunions de la Grange aux Livres et précise qu'il serait judicieux d'en modifier les modalités notamment au niveau des tarifs appliqués.

Il propose la gratuité pour les associations ayant leur siège social sur Mollans 1 fois par semaine. Au delà de cette utilisation, chaque réservation sera facturée 20€ aux associations qui font appel pour leurs activités récurrentes à des intervenants rémunérés directement par les membres ou rémunérés par l'Association.

Accord du conseil à l'unanimité.

6) PEDT

Madame Florence Grosjean indique au conseil que le projet éducatif territorial (PEDT) visant à mettre en place des mesures éducatives en faveur de tous les enfants de la commune suite à un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs et sociaux a été réalisé. Des activités périscolaires et extrascolaires ont été mises en place. Elle précise au conseil que ce document a été validé par le conseil d'école de Mollans en date du 27/02/2015. Monsieur le Maire demande au conseil de l'approuver. Le conseil, à l'unanimité, approuve ce PEDT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

7) ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de créer sur 2015 un parking de stationnement sur le site des Gorges du Toulourenc côté pont de Veaux pour des raisons de sécurité suite à plusieurs réunions inter-préfectorales (Drôme et Vaucluse). Il indique qu'il est en pourparlers avec Monsieur Gonzalez pour l'achat d'une de ses parcelles au Toulourenc.

Il informe que le SMAEV (Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux) est chargé de gérer la problématique de surfréquentation du Toulourenc pour limiter les risques encourus notamment pendant les périodes estivales.

Une plaquette d'informations des risques a été réalisée par ce syndicat et sera distribuée prochainement.

Monsieur le Maire ajoute que l'aménagement de ce parking sera financé en grande partie sur 2016 au titre de

la DETR (subvention de l'Etat).

Madame Mercédès Gambus demande la capacité d'accueil du futur parking : 140 véhicules pourront stationner sur cette aire de stationnement, le but étant de réguler la circulation et de dissuader les visiteurs de se garer de façon anarchique.

Après discussion, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet de parking.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour l'achat du terrain et autorise Monsieur le Maire à mener la transaction à son terme.

8) DENOMINATION PLACE DU 19 MARS 1962

Monsieur le Maire a reçu un courrier des membres de la FNACA de Buis les Baronnies (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) et de l'association des Anciens Combattants de Mollans qui souhaiteraient voir honorée la mémoire de Monsieur Albert Chambon natif de Mollans et mort en Algérie en 1956. Ils demandent à la commune de bien vouloir faire édifier une plaque commémorative avec la dénomination suivante: Place ou rue du 19 mars 1962 (date du cessez le feu en Algérie). Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Claude Brun et lui a proposé que le parking en face de la Mairie soit dénommé: Place du 19 mars 1962. Validé par Monsieur Brun. Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

9) DEMANDE DE MODIFICATION ARRETE PREFECTORAL CLASSEMENT STEP

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de demander au préfet la modification de l'arrêté préfectoral relatif au classement du nombre équivalent habitant de la STEP. La nouvelle STEP a été réalisée pour supporter une capacité de 2 300EH (habitants) imposant une analyse par mois au coût annuel de 13 000€. Cette capacité n'étant pas atteinte, la modification sera demandée pour passer à moins de 2 000EH afin que les exigences en matière d'analyses soient moins contraignantes, diminuant ainsi leur nombre à 2 par an au coût de 3000€.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour demander au préfet le reclassement de la STEP à – de 2 000EH.

10) DIA

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Vente SCI La MIOUGRANO- LAUWERS

La commune ne souhaite pas préempter.

QUESTIONS DIVERSES

Marché PLU

Monsieur le Maire indique que suite à la consultation de la commune pour relancer la révision du PLU, il y a eu deux demandes de dossiers et une seule offre reçue: la société IATE d'Aubenas. Il donne lecture de l'analyse de leur offre. Le candidat a déjà travaillé pour des communes similaires à Mollans.

► durée de la mission: 29 mois,

► coût de la mission: 35850^{€ HT}

Petits travaux sur la commune

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux à venir. Des devis ont été demandés à 3 entreprises de Mollans et Pierrelongue :

Bibliothèque : création d'un mortier hydrofugé

Rues du village : dépose et pose d'anciens pavés et création d'un lit de mortier

Remparts : nettoyage du support, création arase en béton

Rue de la bourgade : création d'un bandeau au mortier hydrofugé

Dalle pour container: création d'une dalle en pente avec treillis

Entreprise la mieux-disante: Grégory Lerena pour 4225€ TTC

Taille haie stade

La haie du stade a été taillée et réduite par l'entreprise Fernandez Martial pour un montant de 782,40[€] TTC.

Réfection salle des jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil que cette salle va prochainement accueillir les jeunes de Mollans de 11 à 17 ans sous couvert du Point Jeunes de la COPAVO. Ce local nécessite une réhabilitation des lieux avec la création de sanitaires et d'un auvent devant l'entrée. Il a demandé une petite étude de faisabilité à un cabinet d'architecture de Mirabel aux Baronnie. Le coût de la mission est de 1 560€ TTC.

Il ajoute que les travaux de cet aménagement seront subventionnés par la CAF et qu'une aide de 10 000€ pourrait être allouée par la Sénatrice Marie-Pierre Monier.

Numérisation des documents d'Etat-civil

Monsieur le Maire indique que la société ARG solutions a récupéré tous les documents d'Etat-civil de la commune pour les numériser afin de les préserver du temps et des manipulations régulières.

La prestation comprend la numérisation des registres de 1903 à nos jours, l'installation et la formation du logiciel pour la récupération des données pour un montant total de 3 132€ TTC.

Un contrat de services annuel est proposé pour la mise à jour annuelle des nouveaux actes ainsi qu'une maintenance et assistance avec prise de main à distance pour un coût annuel de 313,20€ TTC.

Borne cigale WIFI

Une borne pour capter le Wifi a été mise en service à Mollans depuis le 24 février 2015 pour permettre l'accès internet aux visiteurs et habitants de Mollans mais également aux membres du réseau Cigale.

Celle-ci a une portée de 300m environ autour de la Grange aux Livres. Elle couvre tout le parking de la place de la mairie en plus des abords et l'intérieur de la Grange aux Livres.

Démission Monique Acquaert

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Acquaert nous quitte au 01/06/2015 pour raisons personnelles.

Il pense recruter 2 personnes à 80 % en contrats aidés (prise en charge par l'Etat de 75 % du salaire brut pendant 6 mois au minima renouvelable dans la limite de 24 mois max sous réserve de l'accord de l'Etat via Pôle emploi) afin de permettre une rotation au niveau des horaires de travail notamment les samedis apportant plus de souplesse pour les agents.

Demande de distribution de gravier

Date à prévoir sur avril.

Il sera autorisé à prélever 3m3 /voyage à raison de 4 voyages maximum soit 12m3 max.

Problème au canal des Granges

Problèmes au niveau du canal des Granges.

D'après Armand Monge, cela dépend de l'ASA.

Fin de séance 20h40